

Genève, le 10 septembre 2014

Fermeture de la Permanence juridique du Bureau Central d'Aide Sociale

Madame, Monsieur,

Pendant ces vingt dernières années, le *Bureau Central d'Aide Sociale*, fondation privée, a offert aux genevois une Permanence juridique spécialisée dans les problèmes d'assurance-maladie et accidents.

Créée au moment où l'assurance-maladie devenait obligatoire à Genève, notre Permanence a soutenu la population dans les difficultés inhérentes à la mise en place d'une nouvelle loi, a suivi de près la jurisprudence qui s'est peu à peu constituée et a défendu de nombreuses causes dans un souci constant d'objectivité. Elle a parfaitement rempli son rôle comme en attestent son succès et sa réputation.

Aujourd'hui, les problèmes de l'assurance-maladie sont devenus sociaux, économiques et politiques. Nous constatons que les questions posées par les consultants de la Permanence relèvent plus du social que du juridique. Ces personnes ont surtout besoin d'être assistées dans des démarches administratives avec leur caisse, ce qui ne justifie pas l'intervention d'un juriste.

Le *Bureau Central d'Aide Sociale* a toujours été attentif à s'adapter pour répondre au plus près des véritables besoins. Cela l'a amené aussi bien à cesser des activités qu'à innover dans de nouveaux secteurs, bref à rester mobile. Dans cette perspective et ces circonstances, il a choisi de fermer sa Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents. Il lui apparaît, en revanche, judicieux de renforcer son service social dont l'activité est en augmentation constante.

La Permanence juridique remercie tous ses partenaires du réseau qui lui ont fait confiance pendant ces nombreuses années et avec qui elle a développé une collaboration harmonieuse.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Diane Devaux
Secrétaire générale

Jean-Charles Roguet
Président du Conseil de fondation